



Les partenaires du projet posent devant l'un des bassins de décantation qui retrouvera bientôt une nouvelle affectation. CÉDRIC SANDOZ

VINZEL Un projet pilote réhabilitera des installations viticoles.

Vignes écolos et eaux propres

DANIEL GONZALEZ
daniel.gonzalez@lacote.ch

Au détour des chemins qui serpentent à travers nos vignobles, on aperçoit encore quelques témoins de pratiques agricoles d'antan. Parmi ces vestiges, on trouve de gigantesques baignoires en béton, appelées décanteurs, parties les plus visibles d'un important réseau de canalisations. En vogue dans les années 1950-60, ceux-ci servaient à drainer les eaux de ruissellement et à collecter la terre, celle-ci sérodant plus facilement; l'usage voulait qu'on arrache toute herbe foisonnante, garantie pourtant d'un sol plus stable. Tombés depuis en désuétude.

Le projet de recherche «Agri-fish» veut réhabiliter plusieurs de ces bassins situés sur les communes de Bursins et Vinzel, pour diminuer l'impact de l'agriculture et de la viticulture sur la qualité des eaux de surface. «Grâce aux efforts consentis par

les agriculteurs, les lacs et les cours d'eau sont moins pollués qu'auparavant, mais on y décèle encore une abondance de produits phytosanitaires. Ce qui pose des problèmes à la faune et à la flore, en particulier les poissons qui sont constamment un peu malades», constate Jean-François Rubin, président de la Fondation de la Maison de la Rivière, un centre de compétences en gestion et renaturation des milieux aquatiques, basé à Tolochenaz. Forte de ce constat, la fondation, associée à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) de Genève, va donc transformer les décanteurs en filtres chargés de piéger les résidus des traitements employés par les vigneronnes et autres agriculteurs de la région.

Filtres végétaux

Quelle forme prendront ces filtres, dont l'installation est prévue en été de l'année prochaine? «Pour l'instant, on ne sait pas ce qu'il y aura dedans. Nous ne som-

mes qu'au tout début d'un processus», explique Nicolas Ecabert, directeur de la société ecaVert, bureau d'ingénieurs-conseils en agronomie chargé de concevoir les prototypes. Naturels et durables, les filtres s'inspireront des «biobeds» développés par la HEPIA. Il s'agira donc vraisemblablement de substrats à moitié minéral et à moitié organique. La technologie qui sera mise au point promet d'ores et déjà de belles perspectives de développement pour la petite start-up bussignolaise. En cas de succès, ecaVert pourrait commercialiser cette nouvelle génération de «biobeds» sur l'ensemble de l'arc lémanique, voire au-delà, sachant qu'il existe environ 1500 collecteurs autour du Léman, du lac de Neuchâtel et le long du Rhône en Valais.

Soutien de 400 000 francs

L'autre volet de cette étude qui sera réalisée sur trois ans doit permettre de mesurer l'impact biologique, chimique et envi-

ronnemental de ces filtres sur le milieu récepteur, soit les cours d'eau, le lac et leurs biotopes. C'est pourquoi, l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Thonon-les-Bains apportera son expertise dans l'évaluation du renouvellement des milieux aquatiques et leur amélioration éventuelle. La Maison de la Rivière analysera le développement de la faune et de la flore autour de La Dullive.

Soutenue à hauteur de 400 000 francs par la Fondation Gelbert de Genève, active dans la protection de l'environnement, cette étude n'aurait pu se faire sans la bonne volonté des communes bursinoise et vinzelloise. Comment les premiers concernés, à savoir les vigneronnes perçoivent-ils ce projet? «Ce sont de jeunes gens déjà sensibles à la protection de la nature. Ils continueront à travailler comme ils le font maintenant», assure Pascal Boivin, professeur Sols et substrats à la HEPIA. ◉

CONSEIL COMMUNAL

ROLLE

La commune ira au Tribunal fédéral

«Au sujet du dossier Rodéo II, la Municipalité a décidé de recourir au Tribunal fédéral contre la décision du Tribunal cantonal», a informé mardi Jean-Noël Goëli. Le recours des opposants a en effet été admis récemment par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Le syndic a donné deux raisons essentielles pour justifier la position de l'Exécutif: d'une part en raison des sommes investies dans le projet, soit 145 000 francs pour les études et 26 000 francs en frais d'avocat; d'autre part, a précisé le syndic: «On se rend bien compte que la route de Gilly ne sera jamais adaptée à une route de contournement.» L'élu a en outre informé que le recours s'élèverait à quelque 10 000 francs et que le Tribunal ne statuerait pas avant 6 mois. Ce projet de route de desserte, qui émane de l'ancienne législature, a pour objectif de décharger le trafic dans la Grand-Rue. «Les mesures prises dans l'artère sont au-dessus des normes de pollution; de l'air, l'été, et du bruit aussi, mais ce problème sera résolu avec la pose d'un nouveau tapis phonoabsorbant», a précisé le syndic. ◉

Les enfants ne sont pas bienvenus à la cure

La commune a le projet, approuvé par l'organe délibérant, de rénover et transformer l'ancienne cure protestante. Elle sera aménagée en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), d'une capacité de 48 enfants. La mise à l'enquête avait suscité deux oppositions. Une personne a accepté de lever son opposition. «En ce qui concerne la seconde opposition, le voisin a fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal», a informé la municipale Josephine Byrne Garelli. ◉

Polarisation gauche-droite

Vingt-deux votes négatifs émanant de la droite et 14 oui de la gauche, auxquels se sont ajoutées 5 abstentions, l'organe délibérant a refusé que le postulat pour la mise en œuvre de l'aide individuelle au logement dans la commune de Rolle soit renvoyé pour étude à la Municipalité. Pour rappel, le financement de l'aide individuelle au logement est prévu de façon paritaire, canton-communes. ◉ JOL

ÉCONOMIE

Yahoo quittera la ville en mars 2014, mais passera à la caisse



ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ

Les deux conseillers Verts Céline Ehrwein Nihan et Laurent Théodore ont déposé une interpellation, sous forme de six questions, relative aux entreprises au bénéfice d'exonérations fiscales, à la suite du départ de Yahoo. Le syndic Jean-Noël Goëli a répondu de façon circonstanciée. Pour ce qui est des conséquences financières du départ de

l'entreprise Yahoo, le syndic a noté que l'entreprise devait reverser un montant à la commune, en raison du redimensionnement de ses activités. Le Canton informait en 2012 que «la société ne serait pas en mesure de respecter les conditions de l'exonération temporaire délivrée en date du 31 mai 2006, une reprise de 50% du montant d'impôt sur le bénéfice pour la période 2008-2012 serait effectuée». Le syndic a précisé que, concernant le départ de Yahoo fixé à mars 2014, la Municipalité attendait la décision de taxation de la société sur les années en cours. Les postulants demandaient la liste des entreprises rolloises exonérées partiellement ou totalement des impôts cantonaux ou communaux. Le syndic a répondu qu'elles sont une dizaine, mais que la liste définitive serait communiquée ultérieurement. «C'est le Conseil d'Etat qui décide de l'exonération fiscale et finalement les communes n'ont pas à se prononcer», a confirmé une nouvelle fois le syndic. ◉ JOL

PUBLICITÉ

CUISINES SCHMIDT
Fr. 2'500.-
de REPRISE!

Du 7 au 30 novembre à l'achat d'une cuisine, une reprise jusqu'à Fr. 2'500.- est offerte!*

*VOIR CONDITIONS EN MAGASIN

apf

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE
AGENCEUR

APF MENUISERIE SA
En Pallatex 7a | 1163 Etoy
Tél. 021 821 02 96
info@apf.ch
www.apf.ch

PROFITEZ DE NOS OFFRES DE REPRISE DE VOTRE ANCIENNE CUISINE!*

ÉTUDE, CONCEPTION 3D ET OFFRE SANS ENGAGEMENT
VENEZ DÉCOUVRIR NOS 600M² D'EXPOSITION!
POSE SUR MESURE PAR NOS MENUISIERS QUALIFIÉS.
DES OFFRES DE REPRISE ALLANT JUSQU'À FR. 2'500.-
OUVERT AUSSI LE SAMEDI (9H-17H)

CUISINES
SCHMIDT

Real Estate by www.rolle.ch